



Procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 23 mars 2023

La séance est ouverte à 17 heures au Théâtre des marionnettes du Champ-de-Mars.

55 membres sont présents et 20 ont envoyé leurs pouvoirs.

En l'absence de quorum fixé par les statuts, l'assemblée est à même de délibérer.

Rapport moral de l'année 2022

Jean d'Izarny-Gargas, président, donne lecture du rapport moral.

Le rapport moral est approuvé à l'unanimité.

Rapport financier sur les comptes 2022

Chantal Clayeux, membre de la commission de contrôle avec Bernard Seydoux, rend compte du pointage de pièces comptables et déclare n'avoir relevé aucune irrégularité.

Thierry de Saint-Léger, trésorier, présente le compte de résultat et le bilan.

Le montant des cotisations réglées par 218 adhérents (180 en 2021) s'élève à 11 803 €. Après honoraires juridiques de 200 € (contre 8 209 € en 2021), le résultat est excédentaire de 6 744,25 €.

Il est précisé que les honoraires juridiques réels n'apparaissent pas dans le compte de résultat car ils ont été financés, en quasi-totalité, grâce à une cagnotte de plusieurs milliers d'euros commune aux associations mobilisées et alimentée par quelques généreux donateurs ayant intérêt pour agir contre le permis de construire Tour Eiffel.

Soumis au vote, les comptes de l'exercice 2022 sont approuvés à l'unanimité.

Montant de la cotisation de base pour l'année 2024

Soumis au vote, le maintien de la cotisation de base, à 30 € en 2024, est approuvé à l'unanimité.

Renouvellement des mandats parvenus à échéance

Blandine de Mareuil ne sollicite pas le renouvellement de son mandat. Les candidatures de Mireille Bauer, Chantal Clayeux et Corinne Roy sont soumises au vote.

Le renouvellement pour 3 ans des mandats de Mireille Bauer, Chantal Clayeux et Corinne Roy est approuvé à l'unanimité.

Election des nouveaux administrateurs mentionnés dans l'ordre du jour de l'Assemblée générale

Le Conseil d'administration soumet au vote les candidatures de Pascal Douard, Virginie Duverger-Nedellec, Gérard Roubichou et Patrick Viard.

Pascal Douard, Virginie Duverger-Nedellec, Gérard Roubichou et Patrick Viard sont élus administrateurs pour 3 ans, à l'unanimité.

Vote sur une candidature de dernière minute à un poste d'administrateur La candidature de Jean-Sébastien Baschet déposée en début de séance donne lieu à plusieurs interventions. En dérogation à l'article 11 des statuts qui stipule qu'une des compétences du Conseil d'administration est d'« étudier et retenir toute nouvelle candidature à un poste d'administrateur » qui sera soumise à l'Assemblée générale et à l'article 9 de ces mêmes statuts qui stipule que « les membres du Conseil, proposés par le conseil d'administration, sont élus par l'Assemblée générale pour une durée de 3 ans », l'Assemblée générale accepte, à titre exceptionnel, que soit soumise au vote la candidature de Jean-Sébastien Baschet à un poste d'administrateur de l'association.

La répartition des 52 suffrages exprimés en séance est la suivante :

- 26 voix contre,
- 13 voix pour,
- 13 abstentions

La candidature de Jean-Sébastien Baschet au poste d'administrateur est rejetée.

Compte tenu de la démission de Michel Audierne, de Neda Ferrier et de Jean-Marc Thomas, les administrateurs, toujours au nombre de 12, sont les suivants :

Mireille Bauer, Chantal Clayeux, Pascal Douard, Virginie Duverger-Nedellec, Jean d'Izarny-Gargas (président), Pierre Lamalattie, Marie-Hélène Louvard, Gérard Roubichou, Corinne Roy (vice-présidente), Thierry de Saint Léger (trésorier), Bernard Seydoux (vice-président), Patrick Viard.

Actions en cours

Les points suivants ont été présentés et débattus en séance :

- Procédures engagées contre les permis d'aménager et de construire du site tour Eiffel,
- Jugement en référé de la Cour administrative d'appel statuant sur l'action engagée par la mairie de Paris à l'encontre de la préfecture de police et report probable du projet site tour Eiffel au-delà des JO de 2024,
- Mise œuvre des travaux financés par l'enveloppe de 2 M€ allouée au titre du budget participatif de l'association,
- Participation de l'association au comité de gestion du grand site tour Eiffel mis en place par la Mairie de Paris,
- Gestion de l'espace concédé à la Société d'exploitation de la tour Eiffel et devenir de l'enceinte de sécurité,
- Sécurité au Champ-de-Mars et participation au Groupe de Partenariat Opérationnel secteur touristique animé par le commissaire central du 7^{ème} arrondissement,

- Devenir, au-delà des JO, de la structure construite par GL Events pour le Grand Palais Ephémère,
- Animations sur le Champ-de-Mars et marche solidaire pour les chiens guides ce 15 avril,
- Publication des éditions AAM sur le patrimoine art nouveau- art déco du Champ-de-Mars,
- Conférences en 2023

Nulle autre question n'étant portée à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h15.

Le 27 mars 2023



Jean d'Izarny-Gargas